



# BASSINFOS DÉCEMBRE 2010

Bachenards, parcourez les rubriques de ce nouveau BassInfos. Que cette lecture soit un lien avec votre commune et sa vie locale.

N'oubliez pas d'aller visiter le site internet de la Commune de Bassins qui est conçu pour vous faciliter la vie !  
[www.bassins.ch](http://www.bassins.ch)

Pour tous commentaires ou réactions par rapport à ce bulletin, merci de prendre contact avec le bureau communal : [greffe@bassins.ch](mailto:greffe@bassins.ch)

## Au sommaire de ce numéro :

- Agenda p. 1
- Brèves p. 1
  - Piscine de Bassins SA
  - Déneigement
  - Eradication chenilles processionnaires
  - Elections 2011
  - Echos du Conseil Communal
- Le coin des sociétés/entreprises p. 4
- Communication officielle p. 4

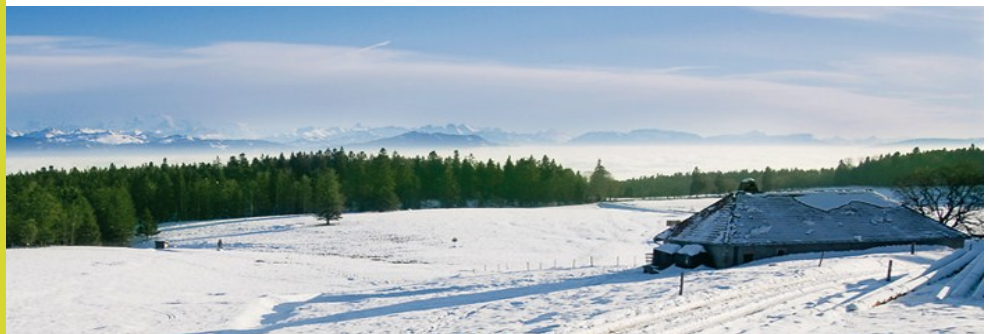
Bureau communal ouvert :

Lundi à vendredi 07h.30 à 11h.30  
Lundi soir 18h.30 à 19h.30

Téléphone : +41 22 366 23 22  
Messagerie : [greffe@bassins.ch](mailto:greffe@bassins.ch)

## Agenda

- |                  |  |
|------------------|--|
| 21 décembre 2010 | Noël des Aînés de la Paroisse<br>dès 14h. à 17h. à la grande salle                           |
| 06 janvier 2011  | Fêtes des Rois – derrière la grande salle<br>organisation : comité des fêtes                 |
| 08 janvier 2011  | Petit Nouvel An – grande salle<br>organisation : Jeunesse de Bassins                         |
| 11 janvier 2011  | Soirée élections mars 2011 – 20h.00 à la grande salle<br>organisation : assemblée de commune |



## Brèves

### Piscine de Bassins SA

Dès janvier 2011, la piscine de Bassins SA ouvre son capital actions. Une opportunité pour toutes celles et ceux qui souhaitent apporter leur regard constructif sur cette société détenue à majorité par la commune de Bassins. Cette ouverture de 560 actions nominales à CHF 500 permettront de favoriser la transparence et de pérenniser la société selon l'article 725 CO. D'un point de vue pratique, ces actions nominales seront à souscrire au bureau communal tandis que les montants initialement versés à la création de la piscine par les différents donateurs/fondateurs seront également convertis. Pour toutes questions complémentaires, merci de contacter :

[didier.lohri@bassins.ch](mailto:didier.lohri@bassins.ch)





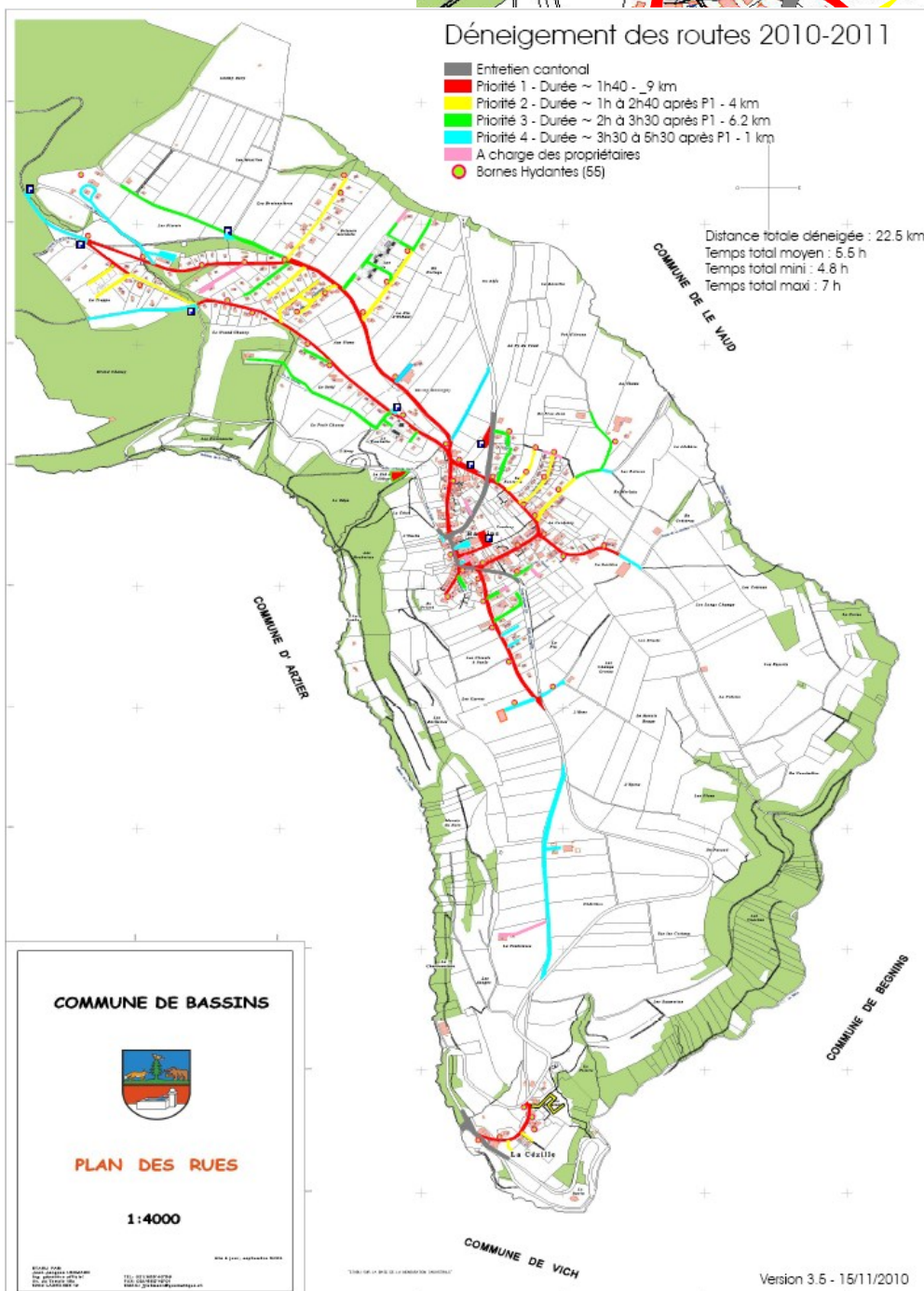
Brèves suite ...

Déneigement

La neige étant de retour, nous vous rappelons quelques éléments permettant de garantir un déneigement optimal de nos routes communales.

Le respect et la bonne utilisation des parkings figurant sur le plan de déneigement permet d'opérer les actions de déneigement en poussant la neige dans les endroits appropriés. Déblayer la route de la neige n'est pas compliqué en soi mais pouvoir la pousser au bon endroit afin que les tas puissent être éliminés en cas de chutes de neige prolongées est primordial.

Le respect de la taille et l'élagage à 2m de haut des haies donnant sur les voies routières permet d'épargner les engins de déneigement qui se frottent aux branches hautes devenues trop lourdes par le poids de la neige.



COMMUNE DE BASSINS

PLAN DES RUES

1:4000

Version 3.5 - 15/11/2010



## Brèves suite ...

### Déneigement (suite...)



Le respect du règlement communal qui interdit de déplacer la neige des voies privées vers les voies publiques.

Le respect des équipes de déneigement qui ne sont « pas encore passés devant chez moi » alors qu'ils tournent depuis des heures (des jours) non-stop selon le plan de déneigement (disponible sur le site internet).

### Eradication des nids de chenilles processionnaires



Conformément à l'arrêté du 7 décembre 2005, la Commune de Bassins informe la population des risques liés à la présence des chenilles, des mesures de précaution à prendre et de veiller à la destruction des nids. Les autorités doivent en outre veiller à ce que les nids situés dans des endroits destinés à l'accueil du public (places publiques, de jeux, piscines, jardins, parcs...) soient détruits dès leur apparition, à la fin de l'automne et jusqu'au 15 février au plus tard. La méthode de lutte traditionnelle et prescrite par l'arrêté consiste à couper les nids et à les détruire par le feu. Il est conseillé de porter un masque et des gants, et au besoin



de s'adresser à un spécialiste.

La Municipalité ordonne **l'éradication des chenilles processionnaires jusqu'au 15 février**, passé ce délai, les nids non traités seront traités par la commune et les frais facturés au propriétaire.

### Elections 2011

En vue des élections communales du 14 mars 2011, l'assemblée de commune invite tous les habitants le 11 janvier 2011 à 20h.00 à la grande salle pour une séance d'information.

## Echos du Conseil Communal

Lors de sa séance du 7 décembre 2010, le Conseil Communal a émis le souhait de faire respecter le règlement de police communal, notamment en ce qui concerne le parpage des véhicules. De nombreuses infractions ont été constatées sur les parkings zone bleue et sur les zones interdites.

La Municipalité a donc engagé les démarches nécessaires afin de faire respecter le règlement de police communal. **A terme, toutes les infractions de parpage seront sanctionnées.**





## Le coin des sociétés/entreprises

Jeunesse de Bassins

Pompiers SDIS



**NOUS RECRUTONS ...**

**... SAPEURS - POMPIERS VOLONTAIRES**

**C'EST UNE MULTITUDE DE MISSIONS :**

- SAUVETAGES
- LUTTE CONTRE LES INCENDIES
- INONDATIONS
- POLLUTIONS

**SI TU AS ENTRE 18 ET 42 ANS, ENGAGE TOI ...**

**... AFIN D'ASSURER LA SECURITE DES PERSONNES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES BIENS EN TOUT TEMPS**

**CONTACTE NOUS AVANT :**

**LE 29 DÉCEMBRE 2010**  
**AU 079 582 18 54 ( MAURICE TREBOUX )**

## Comité des fêtes

Jeudi 06 janvier 2011 \*\*\* LES ROIS \*\*\*

## Communication officielle

L'ensemble du bureau communal, des employés communaux, des conseillers communaux et des municipaux vous souhaitent de bonnes fêtes ainsi qu'une année 2011 riche en découvertes passionnantes.



Venez brûler vos sapins de Noël



et pour les enfants, partager la couronne

Rendez-vous à la salle communale dès 17h30  
 Soupe et boissons offertes pour petits et grands